

17 janvier 2002

Bureau des Audiences Publiques en Environnement
siégeant à Montréal.

Mme La Présidente
~~Mme~~ Les Commissaires.

Ceci est un cri de protestation
et une question de privilège.

L'affirmation faite devant vous de
la légalité des groupes réunis spontanément
et se présentant devant vous pour défendre
leurs quartiers est exact.

Nous n'avons pas de numéro légal
(O.S.B.L.) avec les droits et privilèges d'af-
filiés mais notre regroupement ^{spontané} spontané déti-
ent une légitimité en somme le droit moral,
civil et civique de se pencher sur la "res
publica"

André Vallancourt Merci
pour les non-liés.